



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté par la municipalité le 2 mars 2000.

"Coupé crénelé de trois pièces et deux demies : Au 1 d'argent, à une fasce de sable, et une bande de gueules, brochant sur le tout ; au 2 de gueules, à un cheval d'argent, sur un mont du même, se mouvant de la pointe."

TOPONYMIE :

Nom d'origine vieux français, « Vau », signifiant le val, suivi du suffixe « Tort » qui désigne un endroit sinueux. Vautorte est la vallée sinueuse.

VAUTORTE

EXPLICATIONS :

Le coupé crénelé indique la présence des châteaux de la Cour et du Houx.

La partie supérieure sont les armes du seigneur Gui de Vautorte qui possédait le village au XIII^e s. La reprise intégrale d'un blason seigneurial étant interdite pour une commune, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

Le mont indique la position du village sur une hauteur.

Le cheval symbolise l'une des activités de Vautorte qui est l'élevage de chevaux étalons.

Les ornements sont deux branches de chêne de sinople, fruitées d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'argent pour rappeler la présence de la forêt de Mayenne.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en caractères majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur la fasce, la bande, le mont et le cheval.

Le coupé crénelé n'a pas d'ombre car il s'agit de la couture de deux pièces de tissu juxtaposées ; il n'y a pas d'épaisseur et donc pas d'ombre.

Le terme de trois pièces et deux demies signifie qu'il y a trois créneaux pleins et deux moitiés de part et d'autre, contre les côtés.

La fasce est une pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les huit que compte l'écu dans sa hauteur ; dans le cadre du coupé, il est proportionnel à la hauteur du coupé.

La bande est aussi une pièce honorable qui mesure un module trois quart d'épaisseur sur les huit que compte l'écu dans sa hauteur ou les sept de sa largeur ; comme pour la fasce précédemment, sa largeur est proportionnée au fait qu'elle s'inscrit dans le coupé.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Vautorte a été réalisé en reprenant les armes de la famille de Vautorte qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Vautorte n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.